



# Assemblée générale

## AG/PAL/1214

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

### **LA JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN MARQUÉE PAR DES COMMENTAIRES SUR LA DEMANDE D'ADHÉSION À L'ONU DU PRÉSIDENT MAHMOUD ABBAS**

« La nécessité de résoudre le conflit israélo-palestinien se fait plus pressante compte tenu des bouleversements historiques que connaît toute la région », a souligné ce matin, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, dans un message lu par sa Vice-Secrétaire générale, Asha-Rose Migiro.

Au cours de cette séance extraordinaire que le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a organisée à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, de nombreux commentaires ont été faits sur la demande d'adhésion à l'ONU présentée le 23 septembre dernier par le Président Mahmoud Abbas.

La décision en la matière, a rappelé le Secrétaire général, appartient aux États Membres. Quel que soit l'avis qui prévaudra, nous ne devrions pas perdre de vue l'objectif ultime qui consiste à parvenir à un accord de paix négocié sur toutes les questions relatives au statut final, notamment celles concernant les frontières, la sécurité, Jérusalem et les réfugiés.

Ban Ki-moon a appelé les deux parties à présenter des propositions sérieuses et à en discuter directement entre elles, avec le soutien actif du Quatuor, dans le cadre d'une volonté commune de parvenir à un accord d'ici à la fin de 2012.

Le Président de l'Assemblée générale, Nassir Abdulaziz Al-Nasser a également insisté sur le « moment historique » qu'a constitué la demande d'adhésion de la Palestine à l'ONU. Il est grand temps, a renchéri Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que les principaux organes de l'ONU et tous les États Membres assument leurs responsabilités s'agissant de cette demande.

L'Observateur permanent de la Palestine, Riyad Mansour, s'est une nouvelle fois expliqué : « notre décision de devenir Membre de l'ONU est notre droit dont la légitimité est fondée sur la résolution relative à la partition adoptée le 29 novembre 1947 ». Il ne s'agit pas, a-t-il maintenu, d'une action unilatérale puisque le peuple palestinien ne fait qu'appeler à la reconnaissance de son État sur la base des frontières de 1967 et de ce qui est stipulé dans les résolutions de l'ONU, les Principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.

« Nous ne voulons ni ne cherchons à délégitimer Israël en demandant une adhésion à l'ONU, mais plutôt à délégitimer ses activités de colonisation et la saisie de territoires occupés qu'Israël traite comme s'ils relevaient d'un différend territorial ». Il est « injuste » de nous imposer des sanctions parce que nous avons adhéré à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a-t-il tranché en parlant de la retenue par Israël des revenus douaniers et fiscaux « appartenant au peuple palestinien ».

En fin de séance, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a indiqué que d'autres messages de soutien, en cette occasion particulière, avaient été reçus de la part d'un grand nombre de chefs d'États, dont ceux du Sénégal, de la République de Corée, de la Fédération de Russie, du Bélarus, de l'Argentine, du Brésil, du Sultanat de Brunéi, du Sri Lanka, de la Turquie, ou encore du Maroc.

C'est en 1977 que l'Assemblée générale a demandé que soit célébrée chaque année, le 29 novembre, la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette date du 29 novembre a été retenue en raison de sa signification particulière pour le peuple palestinien. En 1947, l'Assemblée générale adoptait ce jour-là la résolution 181 (II) relative « au Plan de partage » et qui prévoyait la création en Palestine d'un « État juif » et d'un « État arabe », Jérusalem étant placée sous un régime international spécial.

## **Déclarations**

M. ABDOU SALAM DIALLO, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a souligné qu'en dépit de graves contraintes imposées par l'histoire, le peuple palestinien n'a jamais renoncé à son identité, à l'attachement à sa terre, ni perdu de vue son objectif de recouvrer ses droits à la liberté et à l'indépendance. En vérité, son droit à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté nationales ainsi que le droit au retour des réfugiés ne souffrent d'aucune ambiguïté, a-t-il maintenu.

« L'autodétermination est un droit inaliénable et imprescriptible qui ne se négocie pas », a insisté M. Salam Diallo, pour lequel, la quête d'autodétermination et d'indépendance ne contredisent en rien le droit légitime d'Israël d'exister. Il s'agit, ici, d'un droit que les Palestiniens ont d'ailleurs reconnu depuis des années, a relevé le Président du Comité, pour qui il semble en conséquence « inadmissible de vouloir lier la tenue des négociations entre les deux parties, à l'admission aux Nations Unies.

M. Salam Diallo a indiqué que la détresse actuelle dans les territoires occupés touche des personnes éprises de paix et de justice. Bouclés sur un espace occupé et pris dans un processus de paix qui, depuis 20 ans, est toujours dans l'impasse, ils ont plus que jamais besoin de la solidarité agissante pour survivre et garder espoir. Ce devoir de solidarité est d'autant plus fort que l'ONU a une responsabilité permanente en ce qui concerne la question de Palestine et ce, jusqu'à ce qu'elle soit réglée, conformément à la légitimité internationale, a-t-il dit.

Il est grand temps, pour les principaux organes des Nations Unies et pour tous les États Membres qui appuient le droit des Palestiniens à l'autodétermination, d'assumer leurs responsabilités s'agissant de la demande d'admission de la Palestine à l'ONU, a plaidé l'orateur. Il a appelé le Quatuor à relancer le processus de négociations, en veillant à ce que les parties s'abstiennent de mesures provocatrices. Il est également important a-t-il indiqué, que le blocus de Gaza soit levé, que les auteurs de violations graves aux droits de l'homme rendent compte de leurs actes, que les prisonniers détenus par Israël soient libérés et que les Palestiniens soient soutenus dans leurs efforts de réconciliation.

Le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, M. NASSIR ABDULAZIZ AL-NASSER, a renouvelé l'engagement des États en faveur d'une solution juste et durable à la question de Palestine, afin de bâtir aussi une paix globale au Moyen-Orient. Il a souligné la responsabilité de la communauté internationale dans ce processus. Rappelant que cette année, la question de Palestine avait été au cœur de cette Assemblée générale, il a insisté sur le « moment historique » qu'a constitué la demande d'adhésion de la Palestine présentée le 23 septembre dernier par le Président Mahmoud Abbas.

Il s'est également félicité de l'échange de prisonniers qui s'est déroulé le 18 octobre, adressant ses remerciements aux États et aux parties qui ont travaillé pour obtenir ce résultat. « Cela montre l'importance de la médiation et de la négociation dans le règlement des conflits », a-t-il insisté.

Revenant sur les efforts du Quatuor pour relancer les négociations, il a souhaité que ces efforts soient couronnés de succès afin de permettre un règlement de la question dans les meilleurs délais. Il a poursuivi en appelant Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à redoubler d'efforts et à s'engager dans des négociations honnêtes pour sortir de l'impasse.

Il a dénoncé les constructions de colonies de peuplement, notamment à Jérusalem-Est, ainsi que les confiscations de terres et les expulsions. Il a réitéré son soutien à la solution de deux États viables et indépendants, vivant côte à côte dans les frontières d'avant 1967.

Mme ASHA-ROSE MIGIRO, Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, a transmis un message du Secrétaire général qui déclare que « la nécessité de résoudre ce conflit se fait plus pressante compte tenu des bouleversements historiques que connaît toute la région ». Il exhorte, en conséquence, les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve de courage et de détermination dans la recherche d'un accord prévoyant une solution à deux États susceptible d'ouvrir des perspectives plus radieuses aux enfants palestiniens et israéliens.

Cette solution doit mettre un terme à l'occupation qui a débuté en 1967, et répondre à des soucis de sécurité légitimes. Jérusalem doit surgir des négociations en tant que capitale de deux États, avec des dispositions acceptables pour tous concernant les sites religieux. Une solution juste et concertée doit être trouvée pour les millions de réfugiés palestiniens éparpillés dans la région.

L'Autorité palestinienne dispose, à présent, des institutions nécessaires pour assumer les responsabilités d'un État, a poursuivi la Vice-Secrétaire générale en lisant le message de M. Ban Ki-moon. À cet égard, a averti le Secrétaire général, la suspension actuelle, par Israël, des transferts de recettes douanières et fiscales dues à l'Autorité palestinienne risque de compromettre ces acquis. Ces recettes doivent être transférées sans tarder.

M. Ban se dit profondément préoccupé par l'absence de négociations israélo-palestiniennes, alors que la confiance entre les parties continue de se dissiper. Leur collaboration avec le Quatuor pour le Moyen-Orient offre une lueur d'espoir, a-t-il estimé. C'est pour cela, qu'il appelle les deux parties à présenter des propositions sérieuses sur les frontières et la sécurité et à en discuter directement entre elles, avec le soutien actif du Quatuor, dans le cadre d'une volonté commune de parvenir à un accord d'ici à la fin de 2012.

L'intensification des implantations de colonies de peuplement à Jérusalem-Est et en Cisjordanie constitue un obstacle majeur, prévient le Secrétaire général, avant d'ajouter que « les activités d'implantation sont contraires au droit international et à la Feuille de route et doivent cesser ». La communauté internationale, indique-t-il, n'admettra pas d'actions unilatérales sur le terrain.

De son côté, l'Autorité palestinienne devrait trouver les moyens de désamorcer la situation, de remédier au climat actuel de division et d'envisager une participation directe à la recherche d'une solution négociée. M. Ban Ki-moon, saisit également cette occasion pour rappeler à ceux qui, à Gaza, tirent des roquettes sur Israël ou continuent de se livrer à la contrebande d'armes, que ces actions sont à la fois inacceptables et totalement contraires aux intérêts palestiniens.

« Au milieu de ces nombreux obstacles à la réalisation de leurs aspirations légitimes à un État, les responsables palestiniens ont présenté une demande d'adhésion à l'Organisation des Nations Unies », rappelle Ban Ki-moon. La décision, en la matière, appartient aux États Membres. Quel que soit l'avis qui prévaudra, nous ne devrions pas perdre de vue l'objectif ultime qui consiste à parvenir à un accord de paix négocié sur toutes les questions relatives au statut final, notamment celles concernant les frontières, la sécurité, Jérusalem et les réfugiés.

En cette Journée internationale, réaffirmons notre engagement à traduire la solidarité en actions concrètes. La communauté internationale doit contribuer à faire évoluer la situation vers un accord de paix historique, conclut le Secrétaire général, dans son message.

Le Président du Conseil de sécurité pour le mois de décembre, M. JOSÉ FILIPE MORAES CABRAL (Portugal) a estimé que le vent du changement qui souffle au Moyen-Orient exige que l'on trouve une solution au conflit israélo-palestinien. Il a rappelé que le Conseil de sécurité restait attaché à une paix juste et durable, basée sur la solution de deux États souverains et indépendants, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, et dans des frontières internationalement reconnues.

Il a souligné que les Membres du Conseil avaient rappelé que seules des négociations directes pouvaient permettre de parvenir à un accord de paix. Le Président du Conseil a également insisté sur les conséquences des implantations de colonies, estimant qu'elles sapent les efforts de paix. Il a souligné la préoccupation des États devant la décision israélienne de retenir, une nouvelle fois, les recettes fiscales palestiniennes.

Après avoir passé en revue les événements les plus marquants de ces dernières semaines, en particulier le dépôt par Mahmoud Abbas d'une demande d'adhésion à l'ONU, il a réitéré l'engagement du Conseil de sécurité à rester saisi de la question de Palestine et à poursuivre ses efforts pour parvenir à une solution négociée.

M. RIYAD MANSOUR, Observateur permanent de la Palestine, a déclaré que les images de l'« injustice historique » infligées au peuple palestinien prennent plusieurs formes: cinq millions de réfugiés, l'expansion des colonies de peuplement en Cisjordanie, le mouvement de « judaïsation » de Jérusalem-Est servi par le « nettoyage ethnique » de toute présence chrétienne et musulmane, la construction d'un « mur de l'apartheid » et le siège injuste de la bande de Gaza et autres pratiques illégales.

Le peuple palestinien, a-t-il dit, est prêt depuis longtemps à trouver une solution assurant une « justice relative » et conforme aux résolutions internationales qui consisterait à créer un État palestinien sur 22% seulement de son « territoire historique », avec Jérusalem-Est comme capitale et à trouver une solution agréée au problème des réfugiés palestiniens.

Notre décision, a poursuivi l'Observateur, de devenir Membre de l'ONU est notre droit dont la légitimité est fondée sur la résolution relative à la partition adoptée le 29 novembre 1947. Il ne s'agit pas d'une action unilatérale puisque le peuple palestinien ne fait qu'appeler à la reconnaissance de son État sur la base des frontières de 1967 et de ce qui est stipulé dans les résolutions de l'ONU, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.

Il est « injuste », a-t-il tranché, de nous imposer des sanctions imposées parce que nous avons adhéré à l'UNESCO. Israël n'a aucun droit de saisir et de confisquer les revenus des droits de douanes et des recettes fiscales qui appartiennent au peuple palestinien. Nous ne voulons ni ne cherchons à délégitimer Israël en demandant une adhésion à l'ONU, mais plutôt à délégitimer ses activités de colonisation et la saisie de territoires occupés qu'Israël traite comme s'ils relevaient d'un différend territorial.

L'Observateur s'est dit peiné et préoccupé de voir que le droit international et les résolutions de l'ONU sont appliqués de manière sélective, avec un double standard où les puissants peuvent mépriser la loi et les plus faibles doivent en payer le prix.

M. PALITHA KOHONA, Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, a relevé que de nombreux Palestiniens continuent de vivre dans la pauvreté, et une grande partie d'entre eux dépend encore des aides fournies par les Nations Unies et d'autres donateurs. Il a rappelé que le Comité qu'il préside avait remis, ce mois-ci, son rapport qu'il a élaboré à partir des réunions qu'il a tenues en Jordanie. Le Comité, a-t-il avoué, n'a pu se rendre en Cisjordanie et dans le Golan syrien occupé, suite au refus du Gouvernement israélien.

M. Kohona a également évoqué les préoccupations que continuent de susciter dans l'ensemble des territoires occupés, les confiscations de terres, les démolitions, l'extension des colonies de peuplement, ou encore les restrictions à la liberté de mouvement et les violences exercées par les colons sur les Palestiniens et leurs biens, en toute impunité. Il a, en outre, indiqué que la pauvreté sévit en particulier dans la bande de Gaza du fait du blocus israélien et dans une partie de la Cisjordanie à cause des restrictions d'accès imposées par Israël. En cette Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous espérons voir couronnés de succès les efforts déployés par la Palestine pour devenir un véritable État Membre de l'ONU, a-t-il conclu.

M. MAGED A. ABDELAZIZ (Égypte), a lu une lettre adressée par le maréchal Tantaoui, Président du Conseil suprême des forces armées égyptiennes, au nom du Mouvement des non-alignés, « pour renouveler le soutien du Mouvement aux Palestiniens, dans leur quête d'obtenir la reconnaissance de tous leurs droits, dont celui à un État souverain ayant pour capitale Jérusalem-Est ».

Après avoir passé en revue les événements de ces dernières semaines, notamment la demande d'admission de la Palestine, le maréchal Tantaoui insiste sur le rôle du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien « afin de soutenir l'initiative palestinienne et la reconnaissance de l'État palestinien par un nombre plus important d'États Membres de l'Assemblée générale ».

Il insiste également sur l'importance de ce soutien pour obtenir « l'arrêt de la politique de colonisation menée par Israël; de ses tentatives d'imposer le fait accompli pour changer les caractéristiques de Jérusalem, notamment en violant les Lieux saints et en expulsant des Palestiniens; de la construction du mur de séparation; et du blocus de Gaza et autres violations du droit international ».

Le maréchal poursuit en soulignant la nécessité de continuer de déployer tous les efforts possibles pour poursuivre les négociations, notamment en soutenant les travaux du Quatuor, afin d'obtenir la reconnaissance des frontières de 1967 comme fondement des négociations sur la création d'un État palestinien.

M. YERZHAN KAZYKHANOV, Ministre des affaires étrangères du Kazakhstan, intervenant en sa capacité de Président du Conseil des Ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), a assuré que la « cause » de la Palestine et d'Al-Qods Al-Sharif était un élément central de l'Organisation. Ses États Membres, a-t-il fait savoir, condamnent le fait qu'Israël intensifie sa campagne de construction illégale. Pour M. Kazykhanov, il ne fait aucun doute que les Palestiniens ont le droit de saisir les Nations Unies pour exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination. Selon la Charte de l'OCI, un poste de Sous-Secrétaire général devrait être consacré à la cause d'Al-Qods Al-Sharif et de la Palestine et être pourvu par un candidat de l'« État de Palestine », a-t-il rappelé.

M. YAHYA MAHMASSANI, au nom du Secrétaire général de la Ligue des États arabes, a noté qu'Israël poursuit, sans cesse, ses violations de toutes les Conventions des droits de l'homme. Cet État, a-t-il ajouté, poursuit également sa politique de colonisation, menaçant ainsi, volontairement, la solution de « deux États ». Israël s'attèle également à la modification de l'héritage historique et religieux de Jérusalem, « pour en effacer toutes les traces non juives ». Le blocus de Gaza et les mesures discriminatoires imposées par Israël dans le territoire occupé, sont à l'image des dispositions établies sous le régime de l'apartheid en Afrique du Sud, il y a des années, a estimé le représentant.

Face à cette situation, il est urgent que la communauté internationale, et particulièrement les États-Unis prennent leurs responsabilités, notamment pour mettre fin à de telles pratiques. En ce qui la concerne, la Ligue des États arabes demeure attachée à la réussite du processus de paix et juge, en conséquence, inacceptable que les négociations soient bloquées alors que la colonisation israélienne se poursuit. Le représentant a salué la demande d'admission aux Nations Unies introduite par le Président de l'Autorité Palestinienne car « l'heure est venue pour les Palestiniens de jouir de leur liberté et de leur souveraineté », a-t-il déclaré.

M. TETE ANTONIO, Observateur permanent de l'Union africaine, a d'abord rappelé les liens historiques prévalant entre l'Union africaine et la Palestine. Il a ensuite plaidé pour des mesures concrètes en vue de réaliser les nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Il a insisté sur l'engagement de l'Union africaine en faveur de la cause palestinienne depuis la création de l'Organisation. « L'Union africaine continuera de mettre tout en œuvre pour soutenir les Palestiniens », a-t-il déclaré, avant d'indiquer que les pays africains « louaient la lutte des Palestiniens et leur manifestaient leur pleine solidarité ». Il a poursuivi en soulignant la nécessité, pour les États Membres, de redoubler d'efforts afin de relancer les négociations directes permettant d'aboutir à la solution de deux États indépendants.

M. PETER MILLER, Président de « Americans United for Palestinian Human Rights », s'est dit profondément préoccupé par le rôle joué par son gouvernement pour empêcher les Palestiniens de réaliser leurs aspirations. Les États-Unis versent chaque année à Israël trois milliards de dollars en aide militaire et ignorent les nombreuses violations systématiques des droits de l'homme perpétrées par ce pays, a-t-il accusé. Selon lui, un des défis de l'ONU et de la communauté internationale est de dénoncer le rôle « profondément négatif » des États-Unis.

M. Miller s'est attardé sur les activités du « tribunal Russell sur la Palestine », précisant que celui-ci avait conclu, lors de sa dernière session qui s'est tenue au mois de novembre, qu'Israël se livrait à des crimes d'apartheid. Il a constaté que le Quatuor, « une parodie de la diplomatie », avait échoué, mais a cependant estimé qu'il était encore possible pour l'ONU de jouer un rôle constructif en s'empressant de mettre en œuvre les conditions préalables pour des négociations « sérieuses et honnêtes ». Il a engagé les États Membres à distinguer les préoccupations sécuritaires légitimes d'Israël de l'illégitimité de son agenda politique. La seule chose qui fait défaut, a-t-il ajouté, est votre volonté d'imposer des solutions fondées sur le droit international.

L'Observateur de la Palestine a conclu ces débats en saluant les travaux du Président et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il a également salué les États et les délégations « qui ont exprimé leur solidarité avec le peuple palestinien aux quatre coins de la planète, en cette Journée internationale ».

Il a poursuivi en soulignant que ces efforts collectifs et la lutte des Palestiniens ont permis de créer les conditions ayant abouti à la présentation d'une demande d'admission à l'ONU le 23 septembre. « Nous saluons cet effort collectif », a-t-il ajouté, avant de se féliciter de l'adhésion récente de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), « une première dans l'histoire du peuple palestinien ».

« Nous sommes désormais un État partie au système des Nations Unies et nous vous en sommes reconnaissants », a-t-il déclaré sous les applaudissements des délégations présentes. Il a rappelé que les Palestiniens souhaitent « réussir à mettre un terme à l'occupation israélienne et à intégrer l'ONU » au cours de l'année à venir.

« Nous espérons que l'année prochaine, nous pourrons célébrer la victoire du peuple palestinien, qui aura mis fin à l'occupation israélienne et rejoint pleinement l'ONU, et hisser ici le drapeau de la Palestine. »

\* \* \* \* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel